

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1754

16 juillet 2015

SOMMAIRE

A.E.F Junghof S.à r.l.	84149	Hedra S.A.	84164
Allianz Life Luxembourg	84148	Karat S.à r.l.	84153
ANNA Real Estate 2 S.à r.l.	84158	Luxaviation Holding Company	84155
ANNA Real Estate 3 S.à r.l.	84165	Luxempart	84146
ANNA Real Estate 4 S.à r.l.	84170	Malmaison Europe S.à r.l.	84146
ANNA Real Estate 5 S.à r.l.	84175	MercLin SICAV	84180
ANNA Real Estate 6 S.à r.l.	84181	Morgan Stanley (Luxembourg) S.A.	84146
ANNA Real Estate 7 S.à r.l.	84186	Niederlande Immo Beteiligungs III A.G.	84153
Berewtec S.A.	84150	Patrimonium Middle Market Debt Fund	84152
Bijoptic Sàrl	84150	Rasmala Investment Funds	84186
Boucherie-Charcuterie Paul FABER-LOPEZ Sarl	84149	REComm Sàrl Hannover EAP3 SCS	84147
Brave Corporate S.à r.l.	84150	responsAbility SICAV (Lux)	84149
Capital International Fund	84150	Sandton Financing III (Luxembourg) S.à r.l.	84147
CDCL Intellectual Properties S.à r.l.	84151	Sandton Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	84153
COMOI Fund Management S.A.	84155	Sipar Immo S.A.	84146
Cornato LuxCo S.à r.l.	84149	Stonegate Pub Company Holding S.à r.l.	84153
CWEI (Europe) S.A.	84151	Valencia Investments S.à r.l.	84148
Darwin Holdings Sàrl	84152	VIP Holding S.à r.l.	84148
db PBC	84147	Walgreen Investments Luxembourg SCS	84151
Duke Energy Luxembourg II S.À R.L.	84152	Witrans S.à r.l.	84154
EQT Ventures (No.1) SCSp	84191	Xenios Holdings Co S.A.	84148
Grande Parfumerie du Luxembourg	84151	ZitLux Holding S.A	84149
Hansteen Germany Holdings S.à r.l.	84170	Zolverknapp S.à r.l.	84148

Luxempart, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 27.846.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077088/9.

(150087808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Malmaison Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 123.952.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015077094/10.

(150087981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Morgan Stanley (Luxembourg) S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 169.877.

- Mons. Kailash Ramassur, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme. Marion Fritz, avec effet au 22 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. Kailash Ramassur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015077117/16.

(150087725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Sipar Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.015.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 6 juillet 2015, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *17 août 2015* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015116125/795/19.

Sandton Financing III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 275.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 184.178.

—
EXTRAIT

L'adresse de Madame Myriam Francq, gérante de la Société, a été changée et est désormais comme suit:
3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015074826/13.

(150085004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

REComm Sàrl Hannover EAP3 SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 158.821.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 mai 2015, les associés ont décidé de renouveler le mandat de «zugelassener Wirtschaftsprüfer» de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074810/14.

(150085101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

db PBC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 173.494.

—
Die Anteilinhaber der SICAV db PBC werden hiermit zur

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am *21. August 2015* um 15.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet, da in der außerordentlichen Generalversammlung vom 10. Juli 2015 das erforderliche Quorum nicht erreicht wurde.

Tagesordnung:

- a. In Artikel 1.2 Satz 2 wird das Wort "Dachfondskonstruktion" durch "Umbrellakonstruktion" ersetzt.
- b. Artikel 9.3. (b) wird wie folgt angepasst:
"Die Gesellschaft wird grundsätzlich nicht mehr als 10% des Nettovermögens eines Teilfonds in Organismen für gemeinsame Anlagen gemäß Art. 41 (e) des Gesetzes von 2010 anlegen. Im Verkaufsprospekt können für einzelne Teilfonds hiervon abweichende Regelungen getroffen werden."
- c. In Artikel 13 wird die Vorschrift der Veröffentlichung der Berechnung des Anteilwertes in einer Luxemburger Tageszeitung gelöscht.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 17. August 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung dieser Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Aktionäre können die vorläufige aktualisierte Satzung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Luxembourg, im Juli / August 2015

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015116124/755/27.

VIP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 184.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015076390/9.
(150086824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Xenios Holdings Co S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 103.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2015.
Référence de publication: 2015076404/10.
(150086400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Zolverknapp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4415 Soleuvre, 8A, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 67.911.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015076410/10.
(150086607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Allianz Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.-D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 37.619.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 19 septembre 2014, il a été décidé de nommer M. Robert FRANSSSEN, Président du Conseil au lieu et place de M. Jean-Pascal VIALARON.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015076473/11.
(150088139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Valencia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.212.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 96.633.

EXTRAIT

En date du 19 mai 2015, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:
- La démission de M. Samuel Haas en tant que gérant est acceptée avec effet au 19 Mai 2015.
Luxembourg, le 19 Mai 2015.

Pour extrait conforme

Philippe Alexis

Référence de publication: 2015076388/14.
(150087423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

ZitLux Holding S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-8265 Mamer, 55, rue François Trausch.
R.C.S. Luxembourg B 124.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015076408/9.
(150086868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Boucherie-Charcuterie Paul FABER-LOPEZ Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 67, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 118.950.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015076581/9.
(150087977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Cornato LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 187.927.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cornato LuxCo S.à r.l.
Un Mandataire*

Référence de publication: 2015076632/11.
(150087799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

responsAbility SICAV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 121.154.

EXTRAIT

Il convient de prendre note que ResponsAbility SICAV (Lux) a désormais son siège social à 23, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015076450/12.
(150088695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

A.E.F Junghof S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 183.206.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 6 mai 2015, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique, qui avait son siège au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mai 2015.
*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.
Société domiciliataire
Wim Ritz / Gerry Mullen
Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2015076454/13.
(150087499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Brave Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 117.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015076607/9.
(150087669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Bijoptic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 145.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 22/05/2015.
Référence de publication: 2015076598/10.
(150087420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Berewtec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 86.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour BEREWTEC S.A.
Référence de publication: 2015076595/10.
(150088340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Capital International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 8.833.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 28 avril 2015

Composition du Conseil d'Administration:

- Il a été décidé d'approuver l'élection de Messieurs FREITAS DE OLIVEIRA Luis, BOUVET de MAISONNEUVE Pierre-Marie, GOSZTONY Stephen ainsi que Madame JONSSON Joanna en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en avril 2016.

- Il a été décidé d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers Société coopérative (nouvelle adresse au 20 octobre 2014, 2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg), en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en avril 2016.

Au 28 avril 2015, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M FREITAS DE OLIVEIRA Luis (Président du Conseil d'Administration)
- M BOUVET de MAISONNEUVE Pierre-Marie
- M GOSZTONY Stephen
- Ms JONSSON Joanna

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL FUND

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015076645/25.

(150087709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

GPL, Grande Parfumerie du Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Vandendriessche / Verle Hoebrechts

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2015077756/11.

(150088980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Walgreen Investments Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 170.149.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Walgreen Investments Luxembourg S.C.S.

Walgreen Investments Co.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2015077473/14.

(150087840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

CDCL Intellectual Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 164.428.

CWEI (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.928.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2015

L'Assemblée renouvelle les mandats:

- D'administrateur de Classe A de Mr Li Yinsheng, avec adresse professionnelle 1, Yuyuantan South Road, CHN-100038 Beijing,
- D'administrateur de Classe A de Mr Wu Shengliang, avec adresse professionnelle 1, Yuyuantan South Road, CHN-100038 Beijing,
- D'administrateur de Classe B de Mr Zhu Yu, avec adresse professionnelle 37/39, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
- D'administrateur de Classe B de Mr Chen Changpeng, avec adresse professionnelle 37/39, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
- D'administrateur de Classe B de Mr Xu Zeyang, avec adresse professionnelle 37/39, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- Ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de KPMG Luxembourg Sàrl, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Tous les mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015076706/26.

(150088709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Patrimonium Middle Market Debt Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.
R.C.S. Luxembourg B 165.464.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 30 Avril 2015 a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers société coopérative, dont le siège social est situé 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui devra statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Pour Patrimonium Middle Market Debt Fund

Société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé

Société en commandite par actions

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015077212/17.

(150087858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Duke Energy Luxembourg II S.À R.L., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2653 Luxembourg, 2-8, rue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 194.380.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés en date du 20 mars 2015

En date du 20 mars 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Lythgoe Martin, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 12 mars 2015;
- De nommer Madame Kris Cox Duffy, née Se 28 juillet 1959, en Caroline du Nord, USA, résidant professionnellement au 550 South Tyron, Charlotte, Caroline du Nord 28202, USA, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 12 mars 2015 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

De Cillia Xavier

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015075955/18.

(150086988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Darwin Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 46.610,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 163.561.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des Associés de la Société en date du 19 mai 2015 que:

- Monsieur Manuel Mouget, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 avril 2015.
- Monsieur Thomas Morana, né le 14 juin 1982 à Huy (Belgique), demeurant professionnellement au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2015.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2015076720/19.

(150088451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Stonegate Pub Company Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 156.167.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015074840/9.
(150085059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Karat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 80.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015077028/10.

(150088274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Sandton Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 177.091.

EXTRAIT

L'adresse de Madame Myriam Francq, gérante de la Société, a été changée et est désormais comme suit:
3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2015.
Référence de publication: 2015074827/13.
(150085094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Niederlande Immo Beteiligungs III A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 98.104.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 mai 2015

4^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Mr Philippe Olivier BURGER, de Dr Karl Josef HIER et de Mme Cornelia METTLEN, Administrateurs de catégorie A et de Mme Catharina CLOPPENBURG, de Mr Harro Uwe CLOPPENBURG et de Mr Patrick CLOPPENBURG, Administrateurs de catégorie B jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes annuels 2015 de la société.

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer à nouveau AAD Fiduciaire S.à r.l., société à responsabilité limitée, existant sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 89.237 en tant que Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2015. Son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels 2015 de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mai 2015.

NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS III A.G.

Référence de publication: 2015074743/21.

(150085178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Witrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 58, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.604.

L'an deux mil quinze, le huit mai.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Claude STREICHER, administrateur de sociétés, né le 24 juillet 1969 à Wiltz, demeurant à L-9510 Wiltz, 3, Rue des Prés

2. Madame Christine BELLANTUONO, kinésithérapeute, née à Bastogne (B), le 25 février 1978 demeurant à L-9510 Wiltz, 3, Rue des Prés

Lesquels comparants, présents ou tel que représentés, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée WITRANS S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 5 juin 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2201 du 5 septembre 2012.

Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 170.604,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125 EUR) chacune,

- que le comparant, Monsieur Claude STREICHER, prénommé, est le seuls associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «WITRANS S.à r.l.» avec siège social à L-9560 Wiltz, 58, Rue du Dix Septembre.

Ensuite les comparants, agissant comme prèdit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première Résolution

L'associé unique prénommé accepte la démission du gérant technique actuel à savoir Monsieur Wilhelm THEODOR et lui donne décharge. Il nomme un nouveau gérant technique pour une durée indéterminée à savoir Madame Christine BELLANTUONO, née le 25 février 1978 à Bastogne (B) demeurant à L-9510 Wiltz, 3, Rue des Prés.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Deuxième Résolution

Cession de Parts

Monsieur Claude STREICHER, prénommé, cède par les présentes une (1) part sociale qu'il possède dans la société à Madame Christine BELLANTUONO, prénommée, qui accepte cette cession de parts.

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, les cessionnaires sont, à partir de ce jour, subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Prix.

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties que le cédant reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont quittance et titre de la part du cédant.

Acceptation de la cession de parts sociales

Monsieur Claude STREICHER et Madame Christine BELLANTUONO, prénommés, déclarent accepter cette cession, en tant que gérants, au nom de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Suite à la prédite cession les parts sociales de la société sont réparties de la manière suivante:

- Monsieur Claude STREICHER, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
- Madame Christine BELLANTUONO, prénommée, une part sociale	<u>1</u>
Total: cent parts sociales	100

Troisième Résolution

Suite à la cession de parts ci-avant, les associés décident de modifier l'article relatif au capital sociale.

En conséquence l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,00.-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: STREICHER C., BELLANTUONO C., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 15 mai 2015. Relation: DAC/2015/8078. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015075707/67.

(150085849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Luxaviation Holding Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.397.

—
EXTRAIT

En date du 22 avril 2015 les actionnaires ont pris la résolution suivante:

- La nomination de Monsieur John Penning, né le 17 août 1972 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 35a, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2018.

- Il convient également de noter le changement d'adresse professionnelle de Monsieur Knut Reinertz, administrateur de la Société, au Suite 1512A, 15/F, Ocean Centre Harbour City, Hong-Kong.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015077061/16.

(150087615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

COMOI Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.746.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-second day of June,

before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (hereafter referred to as the "Meeting") of "COMOI Fund Management S.A." (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 170746, incorporated pursuant to a deed of the Maître Jean-Paul Meyers, notary then residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg on 20 July 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2282 of 13 September 2012.

The Meeting is open with Mr Yann PATASSI, private employee, residing professionally at 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr Patrick DA VEIGA, private employee, residing professionally at 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the financial year in order to have it henceforth starting on the 1st of January and ending on the 31st December, being understood that the current financial year shall be closed normally on 30 June and the next financial year started on the 1st of July 2015 shall end exceptionally on 31 December 2015;

2. Subsequent amendment of the article 18 of the articles of incorporation of the Company;

3. Amendment of the date of the annual general shareholders meeting in order to fix it henceforth on the last Tuesday of the month of April at 2:00 p.m. (Luxembourg time).

4. Subsequent amendment of the first paragraph of the article 16.1 of the articles of incorporation of the Company

5. Miscellaneous.

II. The sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxy of the represented sole shareholder and by the board, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list that, all the one hundred and twenty five thousand (125,000) shares in issue, all in registered form, are represented at the Meeting, so that the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

After deliberation, the Meeting requests the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend the financial year of the Company in order to have it henceforth starting on the 1st of January and ending on the 31st December.

The Meeting moreover decides that the current financial year shall be closed normally on 30 June and the next financial year started on the 1st of July 2015 shall end exceptionally on 31 December 2015.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Meeting decides to amend the article 18 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 18. Financial Year.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of every year.”.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the date of the annual general shareholders meeting in order to fix it henceforth on the last Tuesday of the month of April at 2:00 p.m. (Luxembourg time).

The Meeting decides that the annual general shareholders meeting called to deliberate on the financial accounts as of 30 June 2015 will be held on 10 December 2015 at 11:00 a.m. and the following annual general shareholders meeting called to deliberate on the financial accounts as of 31 December 2015 will be held according to the new provisions in the year 2016, on the last Tuesday of the month of April at 2:00 p.m.

Fourth resolution

The Meeting decides to amend subsequently the first paragraph of the article 16.1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **16.1.** The annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, at 2:00 p.m. (Luxembourg time) on the last Tuesday of the month of April.”.

Estimate of costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present shareholders meeting are estimated at EUR 1,600.- (one thousand six hundred euro).

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon adjourned.

The undersigned notary who speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil statuses and residences, they signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-deux juin,

par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée, s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'«Assemblée») de la société «COMOI Fund Management S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 170746, constituée suivant acte du notaire Maître Jean-Paul Meyers, notaire alors de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 juillet 2012, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2282 du 13 septembre 2012.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Yann PATASSI, employé privé, demeurant professionnellement à 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick DA VEIGA, employé privé, demeurant professionnellement à 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de l'exercice social pour qu'il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, étant entendu que l'exercice social en cours sera clôturé normalement le 30 juin et que l'exercice social suivant lequel commencera le 1^{er} juillet 2015 et sera exceptionnellement clôturé le 31 décembre 2015;

2. Modification subséquente de l'article 18 des statuts de la Société;

3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires afin de la fixer désormais le dernier mardi du mois d'avril à 14:00 heures (l'heure de Luxembourg);

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 16.1 des statuts de la Société;

5. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il ressort de la liste de présence, que l'intégralité des trois cent dix (310) actions émises, toutes sous forme nominative, est représentée à la présente assemblée, et que par conséquent la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social pour qu'il commence désormais le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

L'Assemblée décide par ailleurs que l'exercice social en cours sera clôturé normalement le 30 juin et que l'exercice social suivant lequel commencera le 1^{er} juillet 2015 et sera exceptionnellement clôturé le 31 décembre 2015.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-avant, l'Assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société, lequel se lira comme suit:

“ **Art. 18. Année sociale.** Chaque année l'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.”.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires afin de la fixer désormais le dernier mardi du mois d'avril à 14:00 heures (l'heure de Luxembourg).

L'Assemblée décide que l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes annuels au 30 juin 2015 aura lieu le 10 décembre 2015 à 11 heures et que l'assemblée générale ordinaire suivante appelée à approuver les comptes annuels au 31 décembre 2015 aura lieu conformément aux nouvelles stipulations en 2016, le dernier mardi du mois d'avril à 14:00 heures.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 16.1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

“ **16.1.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit au siège social de la Société, ou à un autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, à 14:00 heures (l'heure de Luxembourg) le dernier mardi du mois d'avril.”.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. PATASSI, P. DA VEIGA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19805. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015109240/141.

(150119838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

ANNA Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.206,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.646.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ANNA Real Estate 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg and a share capital amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.646 (the Company). The Company has been incorporated under the name "MLAnna Real Estate 2 S.à r.l.", pursuant to a deed of the undersigned notary, passed on May 9, 2008, published on June 12, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1452, page 69660. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 16, 2010, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on November 3, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2355, page 113017.

THERE APPEARED:

1. Peakside European Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of one million one hundred and forty-two thousand one hundred and seventy-five euros (EUR 1,142,175.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.744 (PEH),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. Colonia Real Estate AG, a German public limited liability company (Aktiengesellschaft), having its registered office at Steckelhorn 5, D-20457 Hamburg, Federal Republic of Germany, registered with the Commercial Register (Handelsregister) B of the District Court (Amtsgericht) of Hamburg, Federal Republic of Germany, under number HRB 123858 (Colonia, and together with PEH, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, prenamed and represented as described above, have requested the undersigned notary, to record the following:

I. The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class A shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares, having a nominal value of one (EUR 1.-) each. PEH holds eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class A shares of the Company and three hundred and thirteen (313) class B shares of the Company and Colonia holds nine hundred and thirty-seven (937) class B shares of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) waiver of convening notice;

(b) abolition of the existing classes of shares of the Company as a result of which the share capital of the Company will be represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

(c) acknowledgement of the decision of the Shareholders to waive the requirement of (i) a report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 265 (3) of the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Companies Law) and (ii) an examination of the Merger Project (as defined hereafter) by an independent expert and of the corresponding report in accordance with article 266 (5) of the Companies Law;

(d) confirmation that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Law have been completed and complied with;

(e) acknowledgement of the resolutions taken by the board of managers of the Company on February 25, 2015 and approval, as far as the Company is concerned, of the merger project, as published on February 28, 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 558, page 26777 (the Merger Project), drawn up by the board of managers of the Company, as absorbing entity, and the board of managers of the following five (5) companies, as absorbed entities (hereafter jointly referred to as the Absorbed Entities):

1. ANNA Real Estate 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.647;

2. ANNA Real Estate 4 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.648;

3. ANNA Real Estate 5 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.649;

4. ANNA Real Estate 6 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.650; and

5. ANNA Real Estate 7 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.651;

(f) approval, as far as the Company is concerned, of the merger by acquisition between the Company, as absorbing entity, and the Absorbed Entities (the Merger), as a result of which, as described in the Merger Project, (i) all the assets and liabilities of the Absorbed Entities, following their dissolution without liquidation, will be transferred to the Company, (ii) the Absorbed Entities will cease to exist and (iii) the shares issued by the Absorbed Entities will be cancelled;

(g) increase of the share capital of the Company by an amount of sixty-two thousand seven hundred and six euros (EUR 62,706.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to an amount of seventy-five thousand two hundred and six euros (EUR 75,206.-) through the issuance of sixty-two thousand seven hundred and six (62,706) new ordinary shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the New Shares), which will be allocated to the respective shareholders of the Absorbed Entities, in accordance with the share exchange ratio set forth in the Merger Project, as consideration for the transfer of all the assets and liabilities and the cancellation of the shares issued by the Absorbed Entities, as mentioned above under point (f);

(h) subsequent amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the above changes;

(i) approval of the cash payments to be made, within the framework of the Merger, to the respective shareholders of the Absorbed Entities in accordance with the terms of the Merger Project;

(j) acknowledgement that (i) from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Entities will be treated as having been carried out by the Company as from January 1, 2015, (ii) the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Companies Law and (iii) the New Shares will carry the right to participate in the profits of the Company as of the date hereof;

(k) acknowledgement of the termination of the mandate of the members of the board of managers of the Absorbed Entities;

(l) acknowledgement that the books, records, files and other documents of the Absorbed Entities will be kept at the registered office of the Company during the legal period of five years;

(m) amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company in Luxembourg, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

(n) miscellaneous.

III. The Meeting hereby takes the following resolutions:

First Resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second Resolution

The Meeting resolves to abolish the existing classes of shares of the Company as a result of which the share capital of the Company is represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Third Resolution

The Meeting acknowledges the decision of the Shareholders taken on March 5, 2015 to waive the requirement of (i) a report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 265 (3) of the Companies Law and (ii) an examination of the Merger Project by an independent expert and of the corresponding report in accordance with article 266 (5) of the Companies Law.

Fourth Resolution

The Meeting confirms that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Law have been completed and complied with.

Fifth Resolution

The Meeting acknowledges the resolutions taken by the board of managers of the Company on February 25, 2015 and approves, as far as the Company is concerned, the Merger Project, drawn up by the board of managers of the Company, as absorbing entity, and the board of managers of the Absorbed Entities.

Sixth Resolution

The Meeting approves, as far as the Company is concerned, the Merger, as a result of which, as described in the Merger Project, (i) all the assets and liabilities of the Absorbed Entities, following their dissolution without liquidation, will be transferred to the Company, (ii) the Absorbed Entities will cease to exist and (iii) the shares issued by the Absorbed Entities will be cancelled.

Seventh Resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-two thousand seven hundred and six euros (EUR 62,706.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to an amount of seventy-five thousand two hundred and six euros (EUR 75,206.-) through the issuance of the New Shares, which will be allocated to the respective shareholders of the Absorbed Entities, in accordance with the share exchange ratio set forth in the Merger Project, as consideration for the transfer of all the assets and liabilities and the cancellation of the shares issued by the Absorbed Entities, as mentioned above under the sixth resolution.

Eight Resolution

The Meeting subsequently resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall from now on read as follows:

“**5.1.** The Company's share capital is fixed at seventy-five thousand two hundred and six euros (EUR 75,206.-) represented by seventy-five thousand two hundred and six (75,206) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all fully paid-up and subscribed”.

Ninth Resolution

The Meeting resolves to approve the following cash payments to be made, within the framework of the Merger, to the respective shareholders of the Absorbed Entities in accordance with the terms of the Merger Project, i.e.:

- a cash payment in an amount of one hundred and twenty-two point zero nine euros (EUR 122.09) to PEH; and
- a cash payment in an amount of seventy-eight point forty euros (EUR 78.40) to Colonia.

Tenth Resolution

The Meeting acknowledges that (i) from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Entities will be treated as having been carried out by the Company as from January 1, 2015, (ii) the Merger will only be effective, vis-à-

vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Companies Law and (iii) the New Shares will carry the right to participate in the profits of the Company as of the date hereof.

Eleventh Resolution

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandate of the members of the board of managers of the Absorbed Entities will be terminated.

Twelfth Resolution

The Meeting acknowledges that the books, records, files and other documents of the Absorbed Entities will be kept at the registered office of the Company during the legal period of five years.

Thirteenth Resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager and/or employee of the Company and to any lawyer and/or employee of *Stibbe Avocats* in Luxembourg, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-).

Declaration

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Companies Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and the Merger Project.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith furthermore that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix huit juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ANNA Real Estate 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.646 (la Société). La Société a été constituée sous le nom de «MLAnna Real Estate 2 S.à r.l.», suivant un acte du notaire instrumentant, le 9 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1452, page 69660 du 12 juin 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 16 septembre 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2355, page 113017 du 3 novembre 2010.

ONT COMPARU:

1. Peakside European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de un million cent quarante-deux mille cent soixante-quinze euros (EUR 1.142.175.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744 (PEH);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Colonia Real Estate AG, une société à responsabilité limitée existante selon les lois allemandes (Aktiengesellschaft), ayant son siège social au Steckelhörn 5, D-20457 Hamburg, République Fédérale d'Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce (Handelsregister) B du Tribunal de District (Amtsgericht) d'Hamburg, République Fédérale d'Allemagne, sous le numéro HRB 123858 (Colonia, et ensemble avec PEH, les Associés),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B, ayant un valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune. PEH détient onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A de la Société et trois cent treize (313) parts sociales de classe B de la Société et Colonia détient neuf cent trente-sept (937) parts sociales de classe B de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) renonciation aux formalités de convocation;

(b) suppression des classes de parts sociales existantes de la Société à la suite de laquelle le capital social de la Société sera représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

(c) constatation de la décision des Associés de renoncer l'exigence (i) du rapport établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265(3) de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, comme modifiée (la Loi sur les Sociétés) et (ii) de l'examen du Projet de Fusion (comme définit ci-après) par un expert indépendant et du rapport correspondant en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi sur les Sociétés;

(d) confirmation que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés ont été achevées et respectées,

(e) constatation des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 25 février 2015 et approbation, dans la mesure où la Société est concernée, du projet de fusion, publié le 28 février 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 558, page 26777 (le Projet de Fusion), établi par le conseil de gérance de la Société, comme entité absorbante, et le conseil de gérance des cinq (5) sociétés suivantes, comme entités absorbées (ci-après conjointement dénommées comme les Entités Absorbées):

1. ANNA Real Estate 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.647;

2. ANNA Real Estate 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.648;

3. ANNA Real Estate 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.649;

4. ANNA Real Estate 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.650; et

5. ANNA Real Estate 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.651;

(f) approbation, dans la mesure où la Société est concernée, de la fusion par l'acquisition entre la Société, comme entité absorbante, et les Entités Absorbées (la Fusion), à la suite de laquelle, comme décrit dans le Projet de Fusion, (i) tous les actifs et passifs des Entités Absorbées, suivant leur dissolution sans liquidation, seront transférés à la Société, (ii) les Entités Absorbées cesseront d'exister et (iii) les parts sociales émises par les Entités Absorbées seront annulées;

(g) augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-deux mille sept cent six euros (EUR 62.706.-) afin de porter son montant initial de douze mille cinq cents euros (12.500.-) à un montant de soixante-quinze mille deux cent six euros (EUR 75.206.-) par l'émission de soixante-deux mille sept cent six (62.706) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), qui seront allouées aux associés respectifs des Entités Absorbées, en conformité avec le ratio d'échange de parts sociales énoncé dans le Projet de Fusion, en contrepartie du transfert de tous les actifs et passifs et la suppression des parts sociales émises par les Entités Absorbées, comme mentionné au point (f);

(h) modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts pour refléter les changements ci-dessus;

(i) approbation du paiement en espèces à réaliser dans le cadre de la Fusion, aux associés respectifs des Entités Absorbées en conformité avec les termes du Projet de Fusion;

(j) constatation que (i) d'un point de vue comptable, les opérations des Entités Absorbées seront traitées comme ayant été effectuées par la Société à partir du 1^{er} janvier 2015, (ii) la Fusion sera seulement effective, vis-à-vis des tiers après la publication prescrite dans l'article 9 de la Loi sur les Sociétés et (iii) les Nouvelles Parts Sociales auront le droit de participer aux profits de la Société à compter de la date des présentes;

(k) constatation de la fin du mandat des membres du conseil de gérance des Entités Absorbées;

(l) constatation que les livres, registres, dossiers et autres documents des Entités Absorbées seront conservés au siège social de la Société pendant la période légale de cinq ans;

(m) modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société à Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

(n) divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde Résolution

L'Assemblée décide de supprimer les classes de parts sociales existantes de la Société, à la suite de laquelle le capital social de la Société est représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Troisième Résolution

L'Assemblée reconnaît la décision des Associés prise le 5 mars 2015, de renoncer l'exigence (i) du rapport établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265(3) de la Loi sur les Sociétés et (ii) de l'examen du Projet de Fusion par un expert indépendant et du rapport correspondant en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi sur les Sociétés.

Quatrième Résolution

L'Assemblée confirme que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés ont été achevées et respectées.

Cinquième Résolution

L'Assemblée reconnaît les résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 25 février 2015 et approuve, dans la mesure où la Société est concernée, le Projet de Fusion, établi par le conseil de gérance de la Société, comme entité absorbante, et le conseil de gérance des Entités Absorbées.

Sixième Résolution

L'Assemblée approuve, dans la mesure où la Société est concernée, la Fusion, à la suite de laquelle, comme décrit dans le Projet de Fusion, (i) tous les actifs et passifs des Entités Absorbées, suivant leur dissolution sans liquidation, seront transférés à la Société, (ii) les Entités Absorbées cesseront d'exister et (iii) les parts sociales émises par les Entités Absorbées seront annulées.

Septième Résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-deux mille sept cent six euros (EUR 62.706.-) afin de porter son montant initial de douze mille cinq cents euros (12.500.-) à un montant de soixante-quinze mille deux cent six euros (EUR 75.206.-) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales, qui seront allouées aux associés respectifs des Entités Absorbées, en conformité avec le ration d'échange de parts sociales énoncé dans le Projet de Fusion, en contrepartie du transfert de tous les actifs et passifs et la suppression des parts sociales émises par les Entités Absorbées, comme mentionné ci-dessus sous la sixième résolution.

Huitième Résolution

L'Assemblée décide en conséquence de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-quinze mille deux cent six euros (EUR 75.206.-) représenté par soixante-quinze mille deux cent six (75.206) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Neuvième Résolution

L'Assemblée décide d'approuver les paiements suivants en espèces à réaliser dans le cadre de la Fusion, aux associés respectifs des Entités Absorbées en conformité avec les termes du Projet de Fusion, c'est-à-dire:

- un paiement en espèces d'un montant de cent vingt-deux euros et neuf cents (EUR 122,09) à PEH; et
- un paiement en espèces d'un montant de soixante-dix-huit euros et quarante cents (EUR 78,40) à Colonia.

Dixième Résolution

L'Assemblée reconnaît que (i) d'un point de vue comptable, les opérations des Entités Absorbées seront traitées comme ayant été effectuées par la Société à partir du 1^{er} janvier 2015, (ii) la Fusion sera seulement effective, vis-à-vis des tiers après la publication prescrite dans l'article 9 de la Loi sur les Sociétés et (iii) les Nouvelles Parts Sociales auront le droit de participer aux profits de la Société à compter de la date des présentes.

Onzième Résolution

L'Assemblée reconnaît que, à la suite de la Fusion, le mandat des membres du conseil de gérance des Entités Absorbées sera résilié.

Douzième Résolution

L'Assemblée reconnaît que les livres, registres, dossiers et autres documents des Entités Absorbées seront conservés au siège social de la Société pendant la période légale de cinq ans.

Treizième Résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant et/ou employé de la Société et à tout avocat et/ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ douze mille six cents Euros (12.600.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, déclare en conformité avec l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés, avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous les actes et formalités incombant à la Société et le Projet de Fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19895. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108432/339.

(150117591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Hedra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 169.993.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 mai 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Alain STEICHEN, docteur en droit, demeurant professionnellement au 2, rue Peternelchen, L - 2370 Howald;
- Monsieur Larry PILLARD, directeur de sociétés, demeurant au 25, chemin des Cerisiers, CH - 1009 Pully;
- Monsieur Pit RECKINGER, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L - 2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015076062/16.

(150087218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

ANNA Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.647.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ANNA Real Estate 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg and a share capital amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.647 (the Company). The Company has been incorporated under the name “MLAnna Real Estate 3 S.à r.l.”, pursuant to a deed of the undersigned notary, passed on May 9, 2008, published on June 12, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1452, page 69681. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 16, 2010, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on November 3, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2348, page 112684.

THERE APPEARED:

1. Peakside European Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of one million one hundred and forty-two thousand one hundred and seventy five-euros (EUR 1,142,175.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.744 (PEH),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. Colonia Real Estate AG, a German public limited liability company (Aktiengesellschaft), having its registered office at Steckelhorn 5, D-20457 Hamburg, Federal Republic of Germany, registered with the Commercial Register (Handelsregister) B of the District Court (Amtsgericht) of Hamburg, Federal Republic of Germany, under number HRB 123858 (Colonia, and together with PEH, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, prenamed and represented as described above, have requested the undersigned notary, to record the following:

I. The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class A shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares, having a nominal value of one (EUR 1.-) each. PEH holds eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class A shares of the Company and three hundred and thirteen (313) class B shares of the Company and Colonia holds nine hundred and thirty-seven (937) class B shares of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) waiver of convening notice;

(b) acknowledgement of the decision of the Shareholders to waive the requirement of (i) a report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 265 (3) of the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Companies Law) and (ii) an examination of the Merger Project (as defined hereafter) by an independent expert and of the corresponding report in accordance with article 266 (5) of the Companies Law;

(c) confirmation that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Law have been completed and complied with;

(d) acknowledgement of the resolutions taken by the board of managers of the Company on February 25, 2015 and approval, as far as the Company is concerned, of the merger project, as published on February 28, 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 558, page 26777 (the Merger Project), drawn up by the board of managers of ANNA Real Estate 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, registered with the RCS under number B 138.646 (ANNA Real Estate 2), as absorbing entity, and the board of managers of the Company and the following four (4) companies, as absorbed entities (hereafter jointly referred to with the Company as the Absorbed Entities):

1. ANNA Real Estate 4 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.648;

2. ANNA Real Estate 5 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.649;

3. ANNA Real Estate 6 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.650; and

4. ANNA Real Estate 7 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.651;

(e) approval, as far as the Company is concerned, of the merger by acquisition between ANNA Real Estate 2, as absorbing entity, and the Absorbed Entities (the Merger), as a result of which, as described in the Merger Project, (i) all the assets and liabilities of the Company, following its dissolution without liquidation, will be transferred to ANNA Real Estate 2, (ii) the Company will cease to exist and (iii) the shares issued by the Company will be cancelled;

(f) acknowledgement that as consideration for the transfer of all the assets and liabilities of the Company and the cancellation of its shares, as mentioned above under point (e), the Shareholders will receive in accordance with the terms of the Merger Project both (i) newly issued ordinary shares of ANNA Real Estate 2 and (ii) a cash payment;

(g) acknowledgement that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out by ANNA Real Estate 2 as from January 1, 2015 and (ii) the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Companies Law;

(h) acknowledgement of the termination of the mandate of the members of the board of managers of the Company and granting full discharge;

(i) approval that the books, records, files and other documents of the Company will be kept at the registered office of ANNA Real Estate 2 during the legal period of five years;

(j) power of attorney; and

(k) miscellaneous.

III. The Meeting hereby takes the following resolutions:

First Resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second Resolution

The Meeting acknowledges the decision of the Shareholders taken on March 5, 2015 to waive the requirement of (i) a report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 265 (3) of the Companies Law and (ii) an examination of the Merger Project by an independent expert and of the corresponding report in accordance with article 266 (5) of the Companies Law.

Third Resolution

The Meeting confirms that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Law have been completed and complied with.

Fourth Resolution

The Meeting acknowledges the resolutions taken by the board of managers of the Company on February 25, 2015 and approves, as far as the Company is concerned, the Merger Project drawn up by the board of managers of ANNA Real Estate 2, as absorbing entity, and the board of managers of the Absorbed Entities.

Fifth Resolution

The Meeting approves, as far as the Company is concerned, the Merger, as a result of which, as described in the Merger Project, (i) all the assets and liabilities of the Company, following its dissolution without liquidation, will be transferred to ANNA Real Estate 2, (ii) the Company will cease to exist and (iii) the shares issued by the Company will be cancelled.

Sixth Resolution

The Meeting acknowledges that as consideration for the transfer of all the assets and liabilities of the Company and the cancellation of its shares, as mentioned above under the fifth resolution, the Shareholders will receive in accordance with the terms of the Merger Project both (i) newly issued shares of ANNA Real Estate 2 and (ii) a cash payment.

Seventh Resolution

The Meeting acknowledges that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out by ANNA Real Estate 2 as from January 1, 2015 and (ii) the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Companies Law.

Eight Resolution

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandates of Mr. Declan Michael McGrath, Mr. Karol Maziukiewicz and Mr. Nikhil Alok Gupta as managers of the Company will be terminated and resolves to grant them full discharge for the exercise of their mandate.

Ninth Resolution

The Meeting approves that the books, records, files and other documents of the Company will be kept at the registered office of ANNA Real Estate 2 during the legal period of five years.

Tenth Resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any manager and/or employee of the Company and any lawyer and/or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, each acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Companies Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and the Merger Project.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith furthermore that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix huit juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ANNA Real Estate 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.647 (la Société). La Société a été constituée sous le nom de «MLAnna Real Estate 3 S.à r.l.», suivant un acte du notaire instrumentant, le 9 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1452, page 69681 du 12 juin 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 16 septembre 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2348, page 112684 du 3 novembre 2010.

ONT COMPARU:

1. Peakside European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de un million cent quarante-deux mille cent soixante-quinze euros (EUR 1.142.175.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744 (PEH);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Colonia Real Estate AG, une société à responsabilité limitée existante selon les lois allemandes (Aktiengesellschaft), ayant son siège social au Steckelhörn 5, D-20457 Hambourg, République Fédérale d'Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce (Handelsregister) B du Tribunal de District (Amtsgericht) d'Hambourg, République Fédérale d'Allemagne, sous le numéro HRB 123858 (Colonia, et ensemble avec PEH, les Associés),

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B, ayant un valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune. PEH détient onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A de la Société et trois cent treize (313) parts sociales de classe B de la Société et Colonia détient neuf cent trente-sept (937) parts sociales de classe B de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) renonciation aux formalités de convocation;

(b) constatation de la décision des Associés de renoncer l'exigence (i) du rapport établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265(3) de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, comme modifiée (la Loi sur les Sociétés) et (ii) de l'examen du Projet de Fusion (comme définit ci-après) par un expert indépendant et du rapport correspondant en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi sur les Sociétés;

(c) confirmation que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés ont été achevées et respectées,

(d) constatation des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 25 février 2015 et approbation, dans la mesure où la Société est concernée, du projet de fusion, publié le 28 février 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 558, page 26777 (le Projet de Fusion), établi par le conseil de gérance de ANNA Real Estate 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de EUR 12.500.-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.646 (ANNA Real Estate 2), comme entité absorbante, et le conseil de gérance de la Société et des quatre (4) sociétés suivantes, comme entités absorbées (ci-après conjointement dénommées avec la Société comme les Entités Absorbées):

1. ANNA Real Estate 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.648;

2. ANNA Real Estate 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.649;

3. ANNA Real Estate 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.650; et

4. ANNA Real Estate 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.651;

(e) approbation, dans la mesure où la Société est concernée, de la fusion par l'acquisition entre ANNA Real Estate 2, comme entité absorbante, et les Entités Absorbées (la Fusion), à la suite de laquelle, comme décrit dans le Projet de Fusion, (i) tous les actifs et passifs de la Société, suivant leur dissolution sans liquidation, seront transférés à ANNA Real Estate 2, (ii) la Société cessera d'exister et (iii) les parts sociales émises par la Société seront annulées;

(f) constatation que en contrepartie de la cession de tous les actifs et passifs de la Société et l'annulation de ses actions, comme mentionné ci-dessus au point (e), les Associés recevront en conformité avec les termes du Projet de Fusion à la fois (i) des parts sociales ordinaires nouvellement émises de ANNA Real Estate 2 et (ii) un paiement en espèces;

(g) constatation que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été effectuées par ANNA Real Estate 2 à partir du 1^{er} janvier 2015, et (ii) la Fusion sera seulement effective, vis-à-vis des tiers après la publication prescrite dans l'article 9 de la Loi sur les Sociétés;

(h) constatation de la fin du mandat des membres du conseil de gérance de la Société et octroi de la décharge complète;

(i) constatation que les livres, registres, dossiers et autres documents de la Société seront conservés au siège social de ANNA Real Estate 2 pendant la période légale de cinq ans;

(j) procurations; et

(k) divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde Résolution

L'Assemblée reconnaît la décision des Associés prise le 5 mars 2015, de renoncer l'exigence (i) du rapport établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265(3) de la Loi sur les Sociétés et (ii) de l'examen du Projet de Fusion (comme définit ci-après) par un expert indépendant et du rapport correspondant en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi sur les Sociétés.

Troisième Résolution

L'Assemblée confirme que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés ont été achevées et respectées.

Quatrième Résolution

L'Assemblée reconnaît les résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 25 février 2015 et approuve, dans la mesure où la Société est concernée, le Projet de Fusion, établi par le conseil de gérance de ANNA Real Estate 2, comme entité absorbante, et le conseil de gérance des Entités Absorbées.

Cinquième Résolution

L'Assemblée approuve, dans la mesure où la Société est concernée, la Fusion, à la suite de laquelle, comme décrit dans le Projet de Fusion, (i) tous les actifs et passifs de la Société, suivant leur dissolution sans liquidation, seront transférés à ANNA Real Estate 2, (ii) la Société cessera d'exister et (iii) les parts sociales émises par la Société seront annulées.

Sixième Résolution

L'Assemblée reconnaît que en contrepartie de la cession de tous les actifs et passifs de la Société et l'annulation de ses actions, comme mentionné ci-dessus en vertu de la cinquième résolution, les Associés recevront en conformité avec les termes du Projet de Fusion à la fois (i) des parts sociales ordinaires nouvellement émises de ANNA Real Estate 2 et (ii) un paiement en espèces

Septième Résolution

L'Assemblée reconnaît que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été effectuées par ANNA Real Estate 2 à partir du 1^{er} janvier 2015 et (ii) la Fusion sera seulement effective, vis-à-vis des tiers après la publication prescrite dans l'article 9 de la Loi sur les Sociétés.

Huitième Résolution

L'Assemblée reconnaît que, à la suite de la Fusion, les mandats de Mr. Declan Michael McGrath, Mr. Karol Maziukiewicz et Mr. Nikhil Alok Gupta en tant que gérants de la Société seront résiliés et décide de leur accorder pleine décharge pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième Résolution

L'Assemblée reconnaît que les livres, registres, dossiers et autres documents de la Société seront conservés au siège social de ANNA Real Estate 2 pendant la période légale de cinq ans.

Dixième Résolution

L'Assemblée décide d'habiliter et d'autoriser tout gérant et/ou employé de la Société et tout avocat et/ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour exécuter tout accords ou documents et à effectuer toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriés, requises ou souhaitables dans le cadre de la Fusion.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, déclare en conformité avec l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés, avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous les actes et formalités incombant à la Société et le Projet de Fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19896. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108433/278.

(150117597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Germany Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015076917/11.

(150087155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

ANNA Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.648.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ANNA Real Estate 4 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg and a share capital amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.648 (the Company). The Company has been incorporated under the name "MLAnna Real Estate 4 S.à r.l.", pursuant to a deed of the undersigned notary, passed on May 9, 2008, published on June 11, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1443, page 69257. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 16, 2010, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on November 3, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2348, page 112682.

THERE APPEARED:

1. Peakside European Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of one million one hundred and forty-two thousand one hundred and seventy five-euros (EUR 1,142,175.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.744 (PEH),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. Colonia Real Estate AG, a German public limited liability company (Aktiengesellschaft), having its registered office at Steckelhorn 5, D-20457 Hamburg, Federal Republic of Germany, registered with the Commercial Register (Handelsregister) B of the District Court (Amtsgericht) of Hamburg, Federal Republic of Germany, under number HRB 123858 (Colonia, and together with PEH, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, prenamed and represented as described above, have requested the undersigned notary, to record the following:

I. The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class A shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares, having a nominal value of one (EUR 1.-) each. PEH holds eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class A shares of the Company and three hundred and thirteen (313) class B shares of the Company and Colonia holds nine hundred and thirty-seven (937) class B shares of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) waiver of convening notice;

(b) acknowledgement of the decision of the Shareholders to waive the requirement of (i) a report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 265 (3) of the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Companies Law) and (ii) an examination of the Merger Project (as defined hereafter) by an independent expert and of the corresponding report in accordance with article 266 (5) of the Companies Law;

(c) confirmation that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Law have been completed and complied with;

(d) acknowledgement of the resolutions taken by the board of managers of the Company on February 25, 2015 and approval, as far as the Company is concerned, of the merger project, as published on February 28, 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 558, page 26777 (the Merger Project), drawn up by the board of managers of ANNA Real Estate 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, registered with the RCS under number B 138.646 (ANNA Real Estate 2), as absorbing entity, and the board of managers of the Company and the following four (4) companies, as absorbed entities (hereafter jointly referred to with the Company as the Absorbed Entities):

1. ANNA Real Estate 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.647;

2. ANNA Real Estate 5 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.649;

3. ANNA Real Estate 6 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.650; and

4. ANNA Real Estate 7 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.651;

(e) approval, as far as the Company is concerned, of the merger by acquisition between ANNA Real Estate 2, as absorbing entity, and the Absorbed Entities (the Merger), as a result of which, as described in the Merger Project, (i) all the assets and liabilities of the Company, following its dissolution without liquidation, will be transferred to ANNA Real Estate 2, (ii) the Company will cease to exist and (iii) the shares issued by the Company will be cancelled;

(f) acknowledgement that as consideration for the transfer of all the assets and liabilities of the Company and the cancellation of its shares, as mentioned above under point (e), the Shareholders will receive in accordance with the terms of the Merger Project both (i) newly issued ordinary shares of ANNA Real Estate 2 and (ii) a cash payment;

(g) acknowledgement that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out by ANNA Real Estate 2 as from January 1, 2015 and (ii) the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Companies Law;

(h) acknowledgement of the termination of the mandate of the members of the board of managers of the Company and granting full discharge;

(i) approval that the books, records, files and other documents of the Company will be kept at the registered office of ANNA Real Estate 2 during the legal period of five years;

(j) power of attorney; and

(k) miscellaneous.

III. The Meeting hereby takes the following resolutions:

First Resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second Resolution

The Meeting acknowledges the decision of the Shareholders taken on March 5, 2015 to waive the requirement of (i) a report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 265 (3) of the Companies Law and (ii) an examination of the Merger Project by an independent expert and of the corresponding report in accordance with article 266 (5) of the Companies Law.

Third Resolution

The Meeting confirms that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Law have been completed and complied with.

Fourth Resolution

The Meeting acknowledges the resolutions taken by the board of managers of the Company on February 25, 2015 and approves, as far as the Company is concerned, the Merger Project drawn up by the board of managers of ANNA Real Estate 2, as absorbing entity, and the board of managers of the Absorbed Entities.

Fifth Resolution

The Meeting approves, as far as the Company is concerned, the Merger, as a result of which, as described in the Merger Project, (i) all the assets and liabilities of the Company, following its dissolution without liquidation, will be transferred to ANNA Real Estate 2, (ii) the Company will cease to exist and (iii) the shares issued by the Company will be cancelled.

Sixth Resolution

The Meeting acknowledges that as consideration for the transfer of all the assets and liabilities of the Company and the cancellation of its shares, as mentioned above under the fifth resolution, the Shareholders will receive in accordance with the terms of the Merger Project both (i) newly issued shares of ANNA Real Estate 2 and (ii) a cash payment.

Seventh Resolution

The Meeting acknowledges that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out by ANNA Real Estate 2 as from January 1, 2015 and (ii) the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Companies Law.

Eight Resolution

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandates of Mr. Declan Michael McGrath, Mr. Karol Maziukiewicz and Mr. Nikhil Alok Gupta as managers of the Company will be terminated and resolves to grant them full discharge for the exercise of their mandate.

Ninth Resolution

The Meeting approves that the books, records, files and other documents of the Company will be kept at the registered office of ANNA Real Estate 2 during the legal period of five years.

Tenth Resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any manager and/or employee of the Company and any lawyer and/or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, each acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Companies Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and the Merger Project.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith furthermore that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ANNA Real Estate 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.648 (la Société). La Société a été constituée sous le nom de «MLAnna Real Estate 4 S.à r.l.», suivant un acte du notaire instrumentant, le 9 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1443, page 69257 du 11 juin 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 16 septembre 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2348, page 112682 du 3 novembre 2010.

ONT COMPARU:

1. Peakside European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de un million cent quarante-deux mille cent soixante-quinze euros (EUR 1.142.175.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744 (PEH);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Colonia Real Estate AG, une société à responsabilité limitée existante selon les lois allemandes (Aktiengesellschaft), ayant son siège social au Steckelhörn 5, D-20457 Hamburg, République Fédérale d'Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce (Handelsregister) B du Tribunal de District (Amtsgericht) d'Hamburg, République Fédérale d'Allemagne, sous le numéro HRB 123858 (Colonia, et ensemble avec PEH, les Associés),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B, ayant un valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune. PEH détient onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A de la Société et trois cent treize (313) parts sociales de classe B de la Société et Colonia détient neuf cent trente-sept (937) parts sociales de classe B de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) renonciation aux formalités de convocation;

(b) constatation de la décision des Associés de renoncer l'exigence (i) du rapport établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265(3) de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, comme modifiée (la Loi sur les Sociétés) et (ii) de l'examen du Projet de Fusion (comme définit ci-après) par un expert indépendant et du rapport correspondant en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi sur les Sociétés;

(c) confirmation que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés ont été achevées et respectées,

(d) constatation des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 25 février 2015 et approbation, dans la mesure où la Société est concernée, du projet de fusion, publié le 28 février 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 558, page 26777 (le Projet de Fusion), établi par le conseil de gérance de ANNA Real Estate 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de EUR 12.500.-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.646 (ANNA Real Estate 2), comme entité absorbante, et le conseil de gérance de la Société et des quatre (4) sociétés suivantes, comme entités absorbées (ci-après conjointement dénommées avec la Société comme les Entités Absorbées):

1. ANNA Real Estate 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.647;

2. ANNA Real Estate 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.649;

3. ANNA Real Estate 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.650; et

4. ANNA Real Estate 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.651;

(e) approbation, dans la mesure où la Société est concernée, de la fusion par l'acquisition entre ANNA Real Estate 2, comme entité absorbante, et les Entités Absorbées (la Fusion), à la suite de laquelle, comme décrit dans le Projet de Fusion, (i) tous les actifs et passifs de la Société, suivant leur dissolution sans liquidation, seront transférés à ANNA Real Estate 2, (ii) la Société cessera d'exister et (iii) les parts sociales émises par la Société seront annulées;

(f) constatation que en contrepartie de la cession de tous les actifs et passifs de la Société et l'annulation de ses actions, comme mentionné ci-dessus au point (e), les Associés recevront en conformité avec les termes du Projet de Fusion à la fois (i) des parts sociales ordinaires nouvellement émises de ANNA Real Estate 2 et (ii) un paiement en espèces;

(g) constatation que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été effectuées par ANNA Real Estate 2 à partir du 1^{er} janvier 2015, et (ii) la Fusion sera seulement effective, vis-à-vis des tiers après la publication prescrite dans l'article 9 de la Loi sur les Sociétés;

(h) constatation de la fin du mandat des membres du conseil de gérance de la Société et octroi de la décharge complète;

(i) constatation que les livres, registres, dossiers et autres documents de la Société seront conservés au siège social de ANNA Real Estate 2 pendant la période légale de cinq ans;

(j) procurations; et

(k) divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde Résolution

L'Assemblée reconnaît la décision des Associés prise le 5 mars 2015, de renoncer l'exigence (i) du rapport établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265(3) de la Loi sur les Sociétés et (ii) de l'examen du Projet de Fusion (comme définit ci-après) par un expert indépendant et du rapport correspondant en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi sur les Sociétés.

Troisième Résolution

L'Assemblée confirme que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés ont été achevées et respectées.

Quatrième Résolution

L'Assemblée reconnaît les résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 25 février 2015 et approuve, dans la mesure où la Société est concernée, le Projet de Fusion, établi par le conseil de gérance de ANNA Real Estate 2, comme entité absorbante, et le conseil de gérance des Entités Absorbées.

Cinquième Résolution

L'Assemblée approuve, dans la mesure où la Société est concernée, la Fusion, à la suite de laquelle, comme décrit dans le Projet de Fusion, (i) tous les actifs et passifs de la Société, suivant leur dissolution sans liquidation, seront transférés à ANNA Real Estate 2, (ii) la Société cessera d'exister et (iii) les parts sociales émises par la Société seront annulées.

Sixième Résolution

L'Assemblée reconnaît que en contrepartie de la cession de tous les actifs et passifs de la Société et l'annulation de ses actions, comme mentionné ci-dessus en vertu de la cinquième résolution, les Associés recevront en conformité avec les termes du Projet de Fusion à la fois (i) des parts sociales ordinaires nouvellement émises de ANNA Real Estate 2 et (ii) un paiement en espèces

Septième Résolution

L'Assemblée reconnaît que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été effectuées par ANNA Real Estate 2 à partir du 1^{er} janvier 2015 et (ii) la Fusion sera seulement effective, vis-à-vis des tiers après la publication prescrite dans l'article 9 de la Loi sur les Sociétés.

Huitième Résolution

L'Assemblée reconnaît que, à la suite de la Fusion, les mandats de Mr. Declan Michael McGrath, Mr. Karol Maziukiewicz et Mr. Nikhil Alok Gupta en tant que gérants de la Société seront résiliés et décide de leur accorder pleine décharge pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième Résolution

L'Assemblée reconnaît que les livres, registres, dossiers et autres documents de la Société seront conservés au siège social de ANNA Real Estate 2 pendant la période légale de cinq ans.

Dixième Résolution

L'Assemblée décide d'habiliter et d'autoriser tout gérant et/ou employé de la Société et tout avocat et/ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour exécuter tout accords ou documents et à effectuer toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriés, requises ou souhaitables dans le cadre de la Fusion.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, déclare en conformité avec l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés, avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous les actes et formalités incombant à la Société et le Projet de Fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19897. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109114/278.

(150119905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

ANNA Real Estate 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.649.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held:

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ANNA Real Estate 5 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and a share capital amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.649 (the Company). The Company has been incorporated under the name "MLAnna Real Estate 5 S.à r.l.", pursuant to a deed of the undersigned notary, passed on May 9, 2008, published on June 11, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1441, page 69135. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 16, 2010, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on November 3, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2348, page 112679.

THERE APPEARED:

1. Peakside European Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of one million one hundred and forty-two thousand one hundred and seventy five-euros (EUR 1,142,175.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.744 (PEH),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. Colonia Real Estate AG, a German public limited liability company (Aktiengesellschaft), having its registered office at Steckelhörn 5, D-20457 Hamburg, Federal Republic of Germany, registered with the Commercial Register (Handelsregister) B of the District Court (Amtsgericht) of Hamburg, Federal Republic of Germany, under number HRB 123858 (Colonia, and together with PEH, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, prenamed and represented as described above, have requested the undersigned notary, to record the following:

I. The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class A shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares, having a nominal value of one (EUR 1.-) each. PEH holds eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class A shares of the Company and three hundred and thirteen (313) class B shares of the Company and Colonia holds nine hundred and thirty-seven (937) class B shares of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) waiver of convening notice;

(b) acknowledgement of the decision of the Shareholders to waive the requirement of (i) a report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 265 (3) of the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Companies Law) and (ii) an examination of the Merger Project (as defined hereafter) by an independent expert and of the corresponding report in accordance with article 266 (5) of the Companies Law;

(c) confirmation that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Law have been completed and complied with;

(d) acknowledgement of the resolutions taken by the board of managers of the Company on February 25, 2015 and approval, as far as the Company is concerned, of the merger project, as published on February 28, 2015 in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 558, page 26777 (the Merger Project), drawn up by the board of managers of ANNA Real Estate 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, registered with the RCS under number B 138.646 (ANNA Real Estate 2), as absorbing entity, and the board of managers of the Company and the following four (4) companies, as absorbed entities (hereafter jointly referred to with the Company as the Absorbed Entities):

1. ANNA Real Estate 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.647;

2. ANNA Real Estate 4 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.648;

3. ANNA Real Estate 6 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.650; and

4. ANNA Real Estate 7 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.651;

(e) approval, as far as the Company is concerned, of the merger by acquisition between ANNA Real Estate 2, as absorbing entity, and the Absorbed Entities (the Merger), as a result of which, as described in the Merger Project, (i) all the assets and liabilities of the Company, following its dissolution without liquidation, will be transferred to ANNA Real Estate 2, (ii) the Company will cease to exist and (iii) the shares issued by the Company will be cancelled;

(f) acknowledgement that as consideration for the transfer of all the assets and liabilities of the Company and the cancellation of its shares, as mentioned above under point (e), the Shareholders will receive in accordance with the terms of the Merger Project both (i) newly issued ordinary shares of ANNA Real Estate 2 and (ii) a cash payment;

(g) acknowledgement that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out by ANNA Real Estate 2 as from January 1, 2015 and (ii) the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Companies Law;

(h) acknowledgement of the termination of the mandate of the members of the board of managers of the Company and granting full discharge;

(i) approval that the books, records, files and other documents of the Company will be kept at the registered office of ANNA Real Estate 2 during the legal period of five years;

(j) power of attorney; and

(k) miscellaneous.

III. The Meeting hereby takes the following resolutions:

First Resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second Resolution

The Meeting acknowledges the decision of the Shareholders taken on March 5, 2015 to waive the requirement of (i) a report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 265 (3) of the Companies Law and (ii) an examination of the Merger Project by an independent expert and of the corresponding report in accordance with article 266 (5) of the Companies Law.

Third Resolution

The Meeting confirms that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Law have been completed and complied with.

Fourth Resolution

The Meeting acknowledges the resolutions taken by the board of managers of the Company on February 25, 2015 and approves, as far as the Company is concerned, the Merger Project drawn up by the board of managers of ANNA Real Estate 2, as absorbing entity, and the board of managers of the Absorbed Entities.

Fifth Resolution

The Meeting approves, as far as the Company is concerned, the Merger, as a result of which, as described in the Merger Project, (i) all the assets and liabilities of the Company, following its dissolution without liquidation, will be transferred to ANNA Real Estate 2, (ii) the Company will cease to exist and (iii) the shares issued by the Company will be cancelled.

Sixth Resolution

The Meeting acknowledges that as consideration for the transfer of all the assets and liabilities of the Company and the cancellation of its shares, as mentioned above under the fifth resolution, the Shareholders will receive in accordance with the terms of the Merger Project both (i) newly issued shares of ANNA Real Estate 2 and (ii) a cash payment.

Seventh Resolution

The Meeting acknowledges that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out by ANNA Real Estate 2 as from January 1, 2015 and (ii) the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Companies Law.

Eighth Resolution

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandates of Mr. Declan Michael McGrath, Mr. Karol Maziukiewicz and Mr. Nikhil Alok Gupta as managers of the Company will be terminated and resolves to grant them full discharge for the exercise of their mandate.

Ninth Resolution

The Meeting approves that the books, records, files and other documents of the Company will be kept at the registered office of ANNA Real Estate 2 during the legal period of five years.

Tenth Resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any manager and/or employee of the Company and any lawyer and/or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, each acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Companies Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and the Merger Project.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith furthermore that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ANNA Real Estate 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.649 (la Société). La Société a été constituée sous le nom de «MLAnna Real Estate 5 S.à r.l.», suivant un acte du notaire instrumentant, le 9 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1441, page 69135 du 11 juin 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 16 septembre 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2348, page 112679 du 3 novembre 2010.

ONT COMPARU:

1. Peakeside European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de un million cent quarante-deux mille cent soixante-quinze euros (EUR 1.142.175.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744 (PEH);

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Colonia Real Estate AG, une société à responsabilité limitée existante selon les lois allemandes (Aktiengesellschaft), ayant son siège social au Steckelhörn 5, D-20457 Hamburg, République Fédérale d'Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce (Handelsregister) B du Tribunal de District (Amtsgericht) d'Hamburg, République Fédérale d'Allemagne, sous le numéro HRB 123858 (Colonia, et ensemble avec PEH, les Associés),

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B, ayant un valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune. PEH détient onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A de la Société et trois cent treize (313) parts sociales de classe B de la Société et Colonia détient neuf cent trente-sept (937) parts sociales de classe B de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) renonciation aux formalités de convocation;

(b) constatation de la décision des Associés de renoncer l'exigence (i) du rapport établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265 (3) de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, comme modifiée (la Loi sur les Sociétés) et (ii) de l'examen du Projet de Fusion (comme définit ci-après) par un expert indépendant et du rapport correspondant en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi sur les Sociétés;

(c) confirmation que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés ont été achevées et respectées,

(d) constatation des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 25 février 2015 et approbation, dans la mesure où la Société est concernée, du projet de fusion, publié le 28 février 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 558, page 26777 (le Projet de Fusion), établi par le conseil de gérance de ANNA Real Estate 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un

capital social de EUR 12.500.-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.646 (ANNA Real Estate 2), comme entité absorbante, et le conseil de gérance de la Société et des quatre (4) sociétés suivantes, comme entités absorbées (ci-après conjointement dénommées avec la Société comme les Entités Absorbées):

1. ANNA Real Estate 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.647;

2. ANNA Real Estate 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.648;

3. ANNA Real Estate 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.650; et

4. ANNA Real Estate 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.651;

(e) approbation, dans la mesure où la Société est concernée, de la fusion par l'acquisition entre ANNA Real Estate 2, comme entité absorbante, et les Entités Absorbées (la Fusion), à la suite de laquelle, comme décrit dans le Projet de Fusion, (i) tous les actifs et passifs de la Société, suivant leur dissolution sans liquidation, seront transférés à ANNA Real Estate 2, (ii) la Société cessera d'exister et (iii) les parts sociales émises par la Société seront annulées;

(f) constatation que en contrepartie de la cession de tous les actifs et passifs de la Société et l'annulation de ses actions, comme mentionné ci-dessus au point (e), les Associés recevront en conformité avec les termes du Projet de Fusion à la fois (i) des parts sociales ordinaires nouvellement émises de ANNA Real Estate 2 et (ii) un paiement en espèces;

(g) constatation que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été effectuées par ANNA Real Estate 2 à partir du 1^{er} janvier 2015, et (ii) la Fusion sera seulement effective, vis-à-vis des tiers après la publication prescrite dans l'article 9 de la Loi sur les Sociétés;

(h) constatation de la fin du mandat des membres du conseil de gérance de la Société et octroi de la décharge complète;

(i) constatation que les livres, registres, dossiers et autres documents de la Société seront conservés au siège social de ANNA Real Estate 2 pendant la période légale de cinq ans;

(j) procurations; et

(k) divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde Résolution

L'Assemblée reconnaît la décision des Associés prise le 5 mars 2015, de renoncer l'exigence (i) du rapport établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265 (3) de la Loi sur les Sociétés et (ii) de l'examen du Projet de Fusion (comme définit ci-après) par un expert indépendant et du rapport correspondant en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi sur les Sociétés.

Troisième Résolution

L'Assemblée confirme que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés ont été achevées et respectées.

Quatrième Résolution

L'Assemblée reconnaît les résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 25 février 2015 et approuve, dans la mesure où la Société est concernée, le Projet de Fusion, établi par le conseil de gérance de ANNA Real Estate 2, comme entité absorbante, et le conseil de gérance des Entités Absorbées.

Cinquième Résolution

L'Assemblée approuve, dans la mesure où la Société est concernée, la Fusion, à la suite de laquelle, comme décrit dans le Projet de Fusion, (i) tous les actifs et passifs de la Société, suivant leur dissolution sans liquidation, seront transférés à ANNA Real Estate 2, (ii) la Société cessera d'exister et (iii) les parts sociales émises par la Société seront annulées.

Sixième Résolution

L'Assemblée reconnaît que en contrepartie de la cession de tous les actifs et passifs de la Société et l'annulation de ses actions, comme mentionné ci-dessus en vertu de la cinquième résolution, les Associés recevront en conformité avec les

termes du Projet de Fusion à la fois (i) des parts sociales ordinaires nouvellement émises de ANNA Real Estate 2 et (ii) un paiement en espèces.

Septième Résolution

L'Assemblée reconnaît que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été effectuées par ANNA Real Estate 2 à partir du 1^{er} janvier 2015 et (ii) la Fusion sera seulement effective, vis-à-vis des tiers après la publication prescrite dans l'article 9 de la Loi sur les Sociétés.

Huitième Résolution

L'Assemblée reconnaît que, à la suite de la Fusion, les mandats de M. Declan Michael McGrath, M. Karol Maziukiewicz et M. Nikhil Alok Gupta en tant que gérants de la Société seront résiliés et décide de leur accorder pleine décharge pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième Résolution

L'Assemblée reconnaît que les livres, registres, dossiers et autres documents de la Société seront conservés au siège social de ANNA Real Estate 2 pendant la période légale de cinq ans.

Dixième Résolution

L'Assemblée décide d'habiliter et d'autoriser tout gérant et/ou employé de la Société et tout avocat et/ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour exécuter tout accords ou documents et à effectuer toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriés, requises ou souhaitables dans le cadre de la Fusion.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, déclare en conformité avec l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés, avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous les actes et formalités incombant à la Société et le Projet de Fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 26 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19898. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109115/278.

(150119919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

MercLin SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour MERCLIN SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015077858/13.

(150089843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

ANNA Real Estate 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.650.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held:

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ANNA Real Estate 6 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and a share capital amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.650 (the Company). The Company has been incorporated under the name “MLAnna Real Estate 6 S.à r.l.”, pursuant to a deed of the undersigned notary, passed on May 9, 2008, published on June 11, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1445, page 69316. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 16, 2010, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on November 3, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2348, page 112677.

THERE APPEARED:

1. Peakside European Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of one million one hundred and forty-two thousand one hundred and seventy five-euros (EUR 1,142,175.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.744 (PEH),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. Colonia Real Estate AG, a German public limited liability company (Aktiengesellschaft), having its registered office at Steckelhorn 5, D-20457 Hamburg, Federal Republic of Germany, registered with the Commercial Register (Handelsregister) B of the District Court (Amtsgericht) of Hamburg, Federal Republic of Germany, under number HRB 123858 (Colonia, and together with PEH, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, prenamed and represented as described above, have requested the undersigned notary, to record the following:

I. The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class A shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares, having a nominal value of one (EUR 1.-) each. PEH holds eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class A shares of the Company and three hundred and thirteen (313) class B shares of the Company and Colonia holds nine hundred and thirty-seven (937) class B shares of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) waiver of convening notice;

(b) acknowledgement of the decision of the Shareholders to waive the requirement of (i) a report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 265 (3) of the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Companies Law) and (ii) an examination of the Merger Project (as defined hereafter) by an independent expert and of the corresponding report in accordance with article 266 (5) of the Companies Law;

(c) confirmation that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Law have been completed and complied with;

(d) acknowledgement of the resolutions taken by the board of managers of the Company on February 25, 2015 and approval, as far as the Company is concerned, of the merger project, as published on February 28, 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 558, page 26777 (the Merger Project), drawn up by the board of managers of ANNA Real Estate 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, registered with the RCS under number B 138.646 (ANNA Real Estate 2), as absorbing entity, and the board of managers of the Company and the following four (4) companies, as absorbed entities (hereafter jointly referred to with the Company as the Absorbed Entities):

1. ANNA Real Estate 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.647;

2. ANNA Real Estate 4 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.648;

3. ANNA Real Estate 5 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.649; and

4. ANNA Real Estate 7 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.651;

(e) approval, as far as the Company is concerned, of the merger by acquisition between ANNA Real Estate 2, as absorbing entity, and the Absorbed Entities (the Merger), as a result of which, as described in the Merger Project, (i) all the assets and liabilities of the Company, following its dissolution without liquidation, will be transferred to ANNA Real Estate 2, (ii) the Company will cease to exist and (iii) the shares issued by the Company will be cancelled;

(f) acknowledgement that as consideration for the transfer of all the assets and liabilities of the Company and the cancellation of its shares, as mentioned above under point (e), the Shareholders will receive in accordance with the terms of the Merger Project both (i) newly issued ordinary shares of ANNA Real Estate 2 and (ii) a cash payment;

(g) acknowledgement that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out by ANNA Real Estate 2 as from January 1, 2015 and (ii) the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Companies Law;

(h) acknowledgement of the termination of the mandate of the members of the board of managers of the Company and granting full discharge;

(i) approval that the books, records, files and other documents of the Company will be kept at the registered office of ANNA Real Estate 2 during the legal period of five years;

(j) power of attorney; and

(k) miscellaneous.

III. The Meeting hereby takes the following resolutions:

First Resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second Resolution

The Meeting acknowledges the decision of the Shareholders taken on March 5, 2015 to waive the requirement of (i) a report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 265 (3) of the Companies Law and (ii) an examination of the Merger Project by an independent expert and of the corresponding report in accordance with article 266 (5) of the Companies Law.

Third Resolution

The Meeting confirms that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Law have been completed and complied with.

Fourth Resolution

The Meeting acknowledges the resolutions taken by the board of managers of the Company on February 25, 2015 and approves, as far as the Company is concerned, the Merger Project drawn up by the board of managers of ANNA Real Estate 2, as absorbing entity, and the board of managers of the Absorbed Entities.

Fifth Resolution

The Meeting approves, as far as the Company is concerned, the Merger, as a result of which, as described in the Merger Project, (i) all the assets and liabilities of the Company, following its dissolution without liquidation, will be transferred to ANNA Real Estate 2, (ii) the Company will cease to exist and (iii) the shares issued by the Company will be cancelled.

Sixth Resolution

The Meeting acknowledges that as consideration for the transfer of all the assets and liabilities of the Company and the cancellation of its shares, as mentioned above under the fifth resolution, the Shareholders will receive in accordance with the terms of the Merger Project both (i) newly issued shares of ANNA Real Estate 2 and (ii) a cash payment.

Seventh Resolution

The Meeting acknowledges that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out by ANNA Real Estate 2 as from January 1, 2015 and (ii) the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Companies Law.

Eighth Resolution

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandates of Mr. Declan Michael McGrath, Mr. Karol Maziukiewicz and Mr. Nikhil Alok Gupta as managers of the Company will be terminated and resolves to grant them full discharge for the exercise of their mandate.

Ninth Resolution

The Meeting approves that the books, records, files and other documents of the Company will be kept at the registered office of ANNA Real Estate 2 during the legal period of five years.

Tenth Resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any manager and/or employee of the Company and any lawyer and/or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, each acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Companies Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and the Merger Project.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith furthermore that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ANNA Real Estate 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.650 (la Société). La Société a été constituée sous le nom de «MLAnna Real Estate 6 S.à r.l.», suivant un acte du notaire instrumentant, le 9 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1445, page 69316 du 11 juin 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 16 septembre 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2348, page 112677 du 3 novembre 2010.

ONT COMPARU:

1. Peakside European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de un million cent quarante-deux mille cent soixante-quinze euros (EUR 1.142.175.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744 (PEH);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Colonia Real Estate AG, une société à responsabilité limitée existante selon les lois allemandes (Aktiengesellschaft), ayant son siège social au Steckelhörn 5, D-20457 Hambourg, République Fédérale d'Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce (Handelsregister) B du Tribunal de District (Amtsgericht) d'Hambourg, République Fédérale d'Allemagne, sous le numéro HRB 123858 (Colonia, et ensemble avec PEH, les Associés),

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B, ayant un valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune. PEH détient onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A de la Société et trois cent treize (313) parts sociales de classe B de la Société et Colonia détient neuf cent trente-sept (937) parts sociales de classe B de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) renonciation aux formalités de convocation;

(b) constatation de la décision des Associés de renoncer l'exigence (i) du rapport établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265 (3) de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, comme modifiée (la Loi sur les Sociétés) et (ii) de l'examen du Projet de Fusion (comme définit ci-après) par un expert indépendant et du rapport correspondant en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi sur les Sociétés;

(c) confirmation que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés ont été achevées et respectées,

(d) constatation des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 25 février 2015 et approbation, dans la mesure où la Société est concernée, du projet de fusion, publié le 28 février 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 558, page 26777 (le Projet de Fusion), établi par le conseil de gérance de ANNA Real Estate 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de EUR 12.500.-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.646 (ANNA Real Estate 2), comme entité absorbante, et le conseil de gérance de la Société et des quatre (4) sociétés suivantes, comme entités absorbées (ci-après conjointement dénommées avec la Société comme les Entités Absorbées):

1. ANNA Real Estate 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.647;

2. ANNA Real Estate 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.648;

3. ANNA Real Estate 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.649; et

4. ANNA Real Estate 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.651;

(e) approbation, dans la mesure où la Société est concernée, de la fusion par l'acquisition entre ANNA Real Estate 2, comme entité absorbante, et les Entités Absorbées (la Fusion), à la suite de laquelle, comme décrit dans le Projet de Fusion, (i) tous les actifs et passifs de la Société, suivant leur dissolution sans liquidation, seront transférés à ANNA Real Estate 2, (ii) la Société cessera d'exister et (iii) les parts sociales émises par la Société seront annulées;

(f) constatation que en contrepartie de la cession de tous les actifs et passifs de la Société et l'annulation de ses actions, comme mentionné ci-dessus au point (e), les Associés recevront en conformité avec les termes du Projet de Fusion à la fois (i) des parts sociales ordinaires nouvellement émises de ANNA Real Estate 2 et (ii) un paiement en espèces;

(g) constatation que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été effectuées par ANNA Real Estate 2 à partir du 1^{er} janvier 2015, et (ii) la Fusion sera seulement effective, vis-à-vis des tiers après la publication prescrite dans l'article 9 de la Loi sur les Sociétés;

(h) constatation de la fin du mandat des membres du conseil de gérance de la Société et octroi de la décharge complète;

(i) constatation que les livres, registres, dossiers et autres documents de la Société seront conservés au siège social de ANNA Real Estate 2 pendant la période légale de cinq ans;

(j) procurations; et

(k) divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde Résolution

L'Assemblée reconnaît la décision des Associés prise le 5 mars 2015, de renoncer l'exigence (i) du rapport établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265 (3) de la Loi sur les Sociétés et (ii) de l'examen du Projet de Fusion (comme définit ci-après) par un expert indépendant et du rapport correspondant en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi sur les Sociétés.

Troisième Résolution

L'Assemblée confirme que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés ont été achevées et respectées.

Quatrième Résolution

L'Assemblée reconnaît les résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 25 février 2015 et approuve, dans la mesure où la Société est concernée, le Projet de Fusion, établi par le conseil de gérance de ANNA Real Estate 2, comme entité absorbante, et le conseil de gérance des Entités Absorbées.

Cinquième Résolution

L'Assemblée approuve, dans la mesure où la Société est concernée, la Fusion, à la suite de laquelle, comme décrit dans le Projet de Fusion, (i) tous les actifs et passifs de la Société, suivant leur dissolution sans liquidation, seront transférés à ANNA Real Estate 2, (ii) la Société cessera d'exister et (iii) les parts sociales émises par la Société seront annulées.

Sixième Résolution

L'Assemblée reconnaît que en contrepartie de la cession de tous les actifs et passifs de la Société et l'annulation de ses actions, comme mentionné ci-dessus en vertu de la cinquième résolution, les Associés recevront en conformité avec les termes du Projet de Fusion à la fois (i) des parts sociales ordinaires nouvellement émises de ANNA Real Estate 2 et (ii) un paiement en espèces.

Septième Résolution

L'Assemblée reconnaît que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été effectuées par ANNA Real Estate 2 à partir du 1^{er} janvier 2015 et (ii) la Fusion sera seulement effective, vis-à-vis des tiers après la publication prescrite dans l'article 9 de la Loi sur les Sociétés.

Huitième Résolution

L'Assemblée reconnaît que, à la suite de la Fusion, les mandats de M. Declan Michael McGrath, M. Karol Maziukiewicz et M. Nikhil Alok Gupta en tant que gérants de la Société seront résiliés et décide de leur accorder pleine décharge pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième Résolution

L'Assemblée reconnaît que les livres, registres, dossiers et autres documents de la Société seront conservés au siège social de ANNA Real Estate 2 pendant la période légale de cinq ans.

Dixième Résolution

L'Assemblée décide d'habiliter et d'autoriser tout gérant et/ou employé de la Société et tout avocat et/ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour exécuter tout accords ou documents et à effectuer toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriés, requises ou souhaitables dans le cadre de la Fusion.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, déclare en conformité avec l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés, avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous les actes et formalités incombant à la Société et le Projet de Fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 26 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19900. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109116/278.

(150119927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Rasmala Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 184.693.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RASMALA INVESTMENT FUNDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015077268/11.

(150088585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

ANNA Real Estate 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.651.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held:

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ANNA Real Estate 7 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and a share capital amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.651 (the Company). The Company has been incorporated under the name "MLAnna Real Estate 7 S.à r.l.", pursuant to a deed of the undersigned notary, passed on May 9, 2008, published on June 11, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1445, page 69330. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 16, 2010, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on November 3, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2348, page 112675.

THERE APPEARED:

1. Peakeside European Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of one million one hundred and forty-two thousand one hundred and seventy five-euros (EUR 1,142,175.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.744 (PEH),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. Colonia Real Estate AG, a German public limited liability company (Aktiengesellschaft), having its registered office at Steckelhorn 5, D-20457 Hamburg, Federal Republic of Germany, registered with the Commercial Register (Handelsregister) B of the District Court (Amtsgericht) of Hamburg, Federal Republic of Germany, under number HRB 123858 (Colonia, and together with PEH, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, prenamed and represented as described above, have requested the undersigned notary, to record the following:

I. The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class A shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares, having a nominal value of one (EUR 1.-) each. PEH holds eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class A shares of the Company and three hundred and thirteen (313) class B shares of the Company and Colonia holds nine hundred and thirty-seven (937) class B shares of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) waiver of convening notice;

(b) acknowledgement of the decision of the Shareholders to waive the requirement of (i) a report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 265 (3) of the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Companies Law) and (ii) an examination of the Merger Project (as defined hereafter) by an independent expert and of the corresponding report in accordance with article 266 (5) of the Companies Law;

(c) confirmation that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Law have been completed and complied with;

(d) acknowledgement of the resolutions taken by the board of managers of the Company on February 25, 2015 and approval, as far as the Company is concerned, of the merger project, as published on February 28, 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 558, page 26777 (the Merger Project), drawn up by the board of managers of ANNA Real Estate 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, registered with the RCS under number B 138.646 (ANNA Real Estate 2), as absorbing entity, and the board of managers of the Company and the following four (4) companies, as absorbed entities (hereafter jointly referred to with the Company as the Absorbed Entities):

1. ANNA Real Estate 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.647;

2. ANNA Real Estate 4 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.648;

3. ANNA Real Estate 5 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.649; and

4. ANNA Real Estate 6 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the RCS under number B 138.650;

(e) approval, as far as the Company is concerned, of the merger by acquisition between ANNA Real Estate 2, as absorbing entity, and the Absorbed Entities (the Merger), as a result of which, as described in the Merger Project, (i) all the assets and liabilities of the Company, following its dissolution without liquidation, will be transferred to ANNA Real Estate 2, (ii) the Company will cease to exist and (iii) the shares issued by the Company will be cancelled;

(f) acknowledgement that as consideration for the transfer of all the assets and liabilities of the Company and the cancellation of its shares, as mentioned above under point (e), the Shareholders will receive in accordance with the terms of the Merger Project both (i) newly issued ordinary shares of ANNA Real Estate 2 and (ii) a cash payment;

(g) acknowledgement that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out by ANNA Real Estate 2 as from January 1, 2015 and (ii) the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Companies Law;

(h) acknowledgement of the termination of the mandate of the members of the board of managers of the Company and granting full discharge;

(i) approval that the books, records, files and other documents of the Company will be kept at the registered office of ANNA Real Estate 2 during the legal period of five years;

(j) power of attorney; and

(k) miscellaneous.

III. The Meeting hereby takes the following resolutions:

First Resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second Resolution

The Meeting acknowledges the decision of the Shareholders taken on March 5, 2015 to waive the requirement of (i) a report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 265 (3) of the Companies Law and (ii) an examination of the Merger Project by an independent expert and of the corresponding report in accordance with article 266 (5) of the Companies Law.

Third Resolution

The Meeting confirms that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Law have been completed and complied with.

Fourth Resolution

The Meeting acknowledges the resolutions taken by the board of managers of the Company on February 25, 2015 and approves, as far as the Company is concerned, the Merger Project drawn up by the board of managers of ANNA Real Estate 2, as absorbing entity, and the board of managers of the Absorbed Entities.

Fifth Resolution

The Meeting approves, as far as the Company is concerned, the Merger, as a result of which, as described in the Merger Project, (i) all the assets and liabilities of the Company, following its dissolution without liquidation, will be transferred to ANNA Real Estate 2, (ii) the Company will cease to exist and (iii) the shares issued by the Company will be cancelled.

Sixth Resolution

The Meeting acknowledges that as consideration for the transfer of all the assets and liabilities of the Company and the cancellation of its shares, as mentioned above under the fifth resolution, the Shareholders will receive in accordance with the terms of the Merger Project both (i) newly issued shares of ANNA Real Estate 2 and (ii) a cash payment.

Seventh Resolution

The Meeting acknowledges that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out by ANNA Real Estate 2 as from January 1, 2015 and (ii) the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Companies Law.

Eighth Resolution

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandates of Mr. Declan Michael McGrath, Mr. Karol Maziukiewicz and Mr. Nikhil Alok Gupta as managers of the Company will be terminated and resolves to grant them full discharge for the exercise of their mandate.

Ninth Resolution

The Meeting approves that the books, records, files and other documents of the Company will be kept at the registered office of ANNA Real Estate 2 during the legal period of five years.

Tenth Resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any manager and/or employee of the Company and any lawyer and/or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, each acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Companies Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and the Merger Project.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith furthermore that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ANNA Real Estate 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.651 (la Société). La Société a été constituée sous le nom de «MLAnna Real Estate 7 S.à r.l.», suivant un acte du notaire instrumentant, le 9 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1445, page 69330 du 11 juin 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 16 septembre 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2348, page 112675 du 3 novembre 2010.

ONT COMPARU:

1. Peakeside European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de un million cent quarante-deux mille cent soixante-quinze euros (EUR 1.142.175.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744 (PEH);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Colonia Real Estate AG, une société à responsabilité limitée existante selon les lois allemandes (Aktiengesellschaft), ayant son siège social au Steckelhörn 5, D-20457 Hamburg, République Fédérale d'Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce (Handelsregister) B du Tribunal de District (Amtsgericht) d'Hamburg, République Fédérale d'Allemagne, sous le numéro HRB 123858 (Colonia, et ensemble avec PEH, les Associés),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B, ayant un valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune. PEH détient onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A de la Société et trois cent treize (313) parts sociales de classe B de la Société et Colonia détient neuf cent trente-sept (937) parts sociales de classe B de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) renonciation aux formalités de convocation;

(b) constatation de la décision des Associés de renoncer l'exigence (i) du rapport établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265 (3) de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, comme modifiée (la Loi sur les Sociétés) et (ii) de l'examen du Projet de Fusion (comme définit ci-après) par un expert indépendant et du rapport correspondant en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi sur les Sociétés;

(c) confirmation que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés ont été achevées et respectées,

(d) constatation des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 25 février 2015 et approbation, dans la mesure où la Société est concernée, du projet de fusion, publié le 28 février 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 558, page 26777 (le Projet de Fusion), établi par le conseil de gérance de ANNA Real Estate 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de EUR 12.500.-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.646 (ANNA Real Estate 2), comme entité absorbante, et le conseil de gérance de la Société et des quatre (4) sociétés suivantes, comme entités absorbées (ci-après conjointement dénommées avec la Société comme les Entités Absorbées):

1. ANNA Real Estate 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.647;

2. ANNA Real Estate 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.648;

3. ANNA Real Estate 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.649; et

4. ANNA Real Estate 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 138.650;

(e) approbation, dans la mesure où la Société est concernée, de la fusion par l'acquisition entre ANNA Real Estate 2, comme entité absorbante, et les Entités Absorbées (la Fusion), à la suite de laquelle, comme décrit dans le Projet de Fusion, (i) tous les actifs et passifs de la Société, suivant leur dissolution sans liquidation, seront transférés à ANNA Real Estate 2, (ii) la Société cessera d'exister et (iii) les parts sociales émises par la Société seront annulées;

(f) constatation que en contrepartie de la cession de tous les actifs et passifs de la Société et l'annulation de ses actions, comme mentionné ci-dessus au point (e), les Associés recevront en conformité avec les termes du Projet de Fusion à la fois (i) des parts sociales ordinaires nouvellement émises de ANNA Real Estate 2 et (ii) un paiement en espèces;

(g) constatation que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été effectuées par ANNA Real Estate 2 à partir du 1^{er} janvier 2015, et (ii) la Fusion sera seulement effective, vis-à-vis des tiers après la publication prescrite dans l'article 9 de la Loi sur les Sociétés;

(h) constatation de la fin du mandat des membres du conseil de gérance de la Société et octroi de la décharge complète;

(i) constatation que les livres, registres, dossiers et autres documents de la Société seront conservés au siège social de ANNA Real Estate 2 pendant la période légale de cinq ans;

(j) procurations; et

(k) divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde Résolution

L'Assemblée reconnaît la décision des Associés prise le 5 mars 2015, de renoncer l'exigence (i) du rapport établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265 (3) de la Loi sur les Sociétés et (ii) de l'examen du Projet de Fusion (comme définit ci-après) par un expert indépendant et du rapport correspondant en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi sur les Sociétés.

Troisième Résolution

L'Assemblée confirme que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés ont été achevées et respectées.

Quatrième Résolution

L'Assemblée reconnaît les résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 25 février 2015 et approuve, dans la mesure où la Société est concernée, le Projet de Fusion, établi par le conseil de gérance de ANNA Real Estate 2, comme entité absorbante, et le conseil de gérance des Entités Absorbées.

Cinquième Résolution

L'Assemblée approuve, dans la mesure où la Société est concernée, la Fusion, à la suite de laquelle, comme décrit dans le Projet de Fusion, (i) tous les actifs et passifs de la Société, suivant leur dissolution sans liquidation, seront transférés à ANNA Real Estate 2, (ii) la Société cessera d'exister et (iii) les parts sociales émises par la Société seront annulées.

Sixième Résolution

L'Assemblée reconnaît que en contrepartie de la cession de tous les actifs et passifs de la Société et l'annulation de ses actions, comme mentionné ci-dessus en vertu de la cinquième résolution, les Associés recevront en conformité avec les termes du Projet de Fusion à la fois (i) des parts sociales ordinaires nouvellement émises de ANNA Real Estate 2 et (ii) un paiement en espèces

Septième Résolution

L'Assemblée reconnaît que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été effectuées par ANNA Real Estate 2 à partir du 1^{er} janvier 2015 et (ii) la Fusion sera seulement effective, vis-à-vis des tiers après la publication prescrite dans l'article 9 de la Loi sur les Sociétés.

Huitième Résolution

L'Assemblée reconnaît que, à la suite de la Fusion, les mandats de M. Declan Michael McGrath, M. Karol Maziukiewicz et M. Nikhil Alok Gupta en tant que gérants de la Société seront résiliés et décide de leur accorder pleine décharge pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième Résolution

L'Assemblée reconnaît que les livres, registres, dossiers et autres documents de la Société seront conservés au siège social de ANNA Real Estate 2 pendant la période légale de cinq ans.

Dixième Résolution

L'Assemblée décide d'habiliter et d'autoriser tout gérant et/ou employé de la Société et tout avocat et/ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour exécuter tout accords ou documents et à effectuer toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriés, requises ou souhaitables dans le cadre de la Fusion.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, déclare en conformité avec l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés, avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous les actes et formalités incombant à la Société et le Projet de Fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 26 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19901. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112837/278.

(150121285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

EQT Ventures (No.1) SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 196.927.

— STATUTS

Extrait du contrat social du 30 avril 2015

EQT Ventures (GP) SCS, une société en commandite simple de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196905 (l'Associé Commandité); et

EQT Fund Management S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167972 et disposant d'un capital social de EUR 200,000 (le Gérant)

ont signé, le 30 avril 2015, le contrat social (le Contrat Social) d'une société en commandite spéciale (la Société) dont est extrait ce qui suit:

1. Forme. Il est établi une société en commandite spéciale.

2. Dénomination. La dénomination de la Société est «EQT Ventures (No.1) SCSp».

3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet social.

(a) L'objet de la Société est de poursuivre l'activité d'investissement et de suivi de la performance de ses investissements et notamment, d'identifier, de rechercher, de négocier, de faire, de détenir et de réaliser des investissements (et les suivre), y compris l'acquisition, la vente et la cession de titres ou d'instruments liés à des titres émis par des sociétés non cotées, des entreprises ou d'autres entités et l'octroi de prêts garantis ou non à de telles sociétés, entreprises ou autres entités, avec l'objectif principal de générer des profits.

(b) La Société (agissant par l'intermédiaire de son gérant ou de toute personne autrement mandatée par le gérant) peut signer, remettre et exécuter tous contrats et autres engagements (que ce soient des conventions ou des actes) et participer à toutes activités et transactions qui, de l'avis du gérant, sont nécessaires ou souhaitables en vue de la réalisation des buts et objectifs qui précèdent.

(c) Sous réserve et conformément aux stipulations du contrat social et sans restreindre la portée générale des autres stipulations du contrat social, la Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

(d) Sous réserve et conformément aux stipulations du contrat social et sans restreindre la portée générale des autres stipulations du contrat social, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

(e) Sous réserve et conformément aux stipulations du contrat social et sans restreindre la portée générale des autres stipulations du contrat social, la Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

(f) Sous réserve et conformément aux stipulations du contrat social et sans restreindre la portée générale des autres stipulations du contrat social, la Société peut effectuer toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée de quinze ans à compter de la date de constitution conformément à l'article 4 du Contrat Social.

6. Responsabilité de l'Associé Commandité de la Société. L'Associé Commandité est responsable de toutes les obligations de la Société.

7. Gestion de la Société. La Société est gérée par le Gérant.

Tous les pouvoirs seront exercés par le Gérant.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration dans l'intérêt de la Société et dispose de tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

8. Autorité. Le Gérant peut exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, sauf ceux réservés à l'Assemblée Générale par le Contrat Social ou la loi du 10 août 1915

Le Gérant aura pleins pouvoirs pour mener et approuver pour la Société tous les actes et opérations compatibles avec l'objet social de la Société.

9. Représentation. La Société sera engagée par la seule signature du Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQT Ventures (GP) SCS

Référence de publication: 2015075291/70.

(150086047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.